

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1212 décision n° 1212 du 6 décembre 1952

n° 1212

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage par voie aérienne de Djibouti à Paris sera délivrée à M. Baudrand (Gilbert), Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Papeete, qui rejoint son poste. M. Baudrand, qui appartient au groupe II, voyagera seul. La dépense est imputable au budget de l'État.